

Fiche Activité – Projet INTEGRE

Auteur : Commune de UTUROA

Contact : Services techniques

Site pilote concerné :

Ville de UTUROA

Titre de l'activité :

Amélioration du cadre de vie de la population et des touristes

Descriptif de l'activité :

L'activité consiste à :

1/ Réalisation de jardins partagés



Etat des lieux :

La commune est propriétaire d'une parcelle de terre cadastrée AY section 5 d'une superficie de 6 hectares situé dans le quartier de TEPUA. Le site est régulièrement entretenue par les services communaux et ne dispose d'aucune habitation existante.

L'exploitation antérieure de cette parcelle était destinée à une activité équestre.

Le terrain possède actuellement une surface exploitable de 15 266 m² sans besoin de terrassement et comporte aussi des essences nobles tel que des Corrossoliers, Ylang Ylang, Autera'a et une haie de Bambou.

Le projet :

L'activité permet de répondre aux enjeux identifiés suivants :

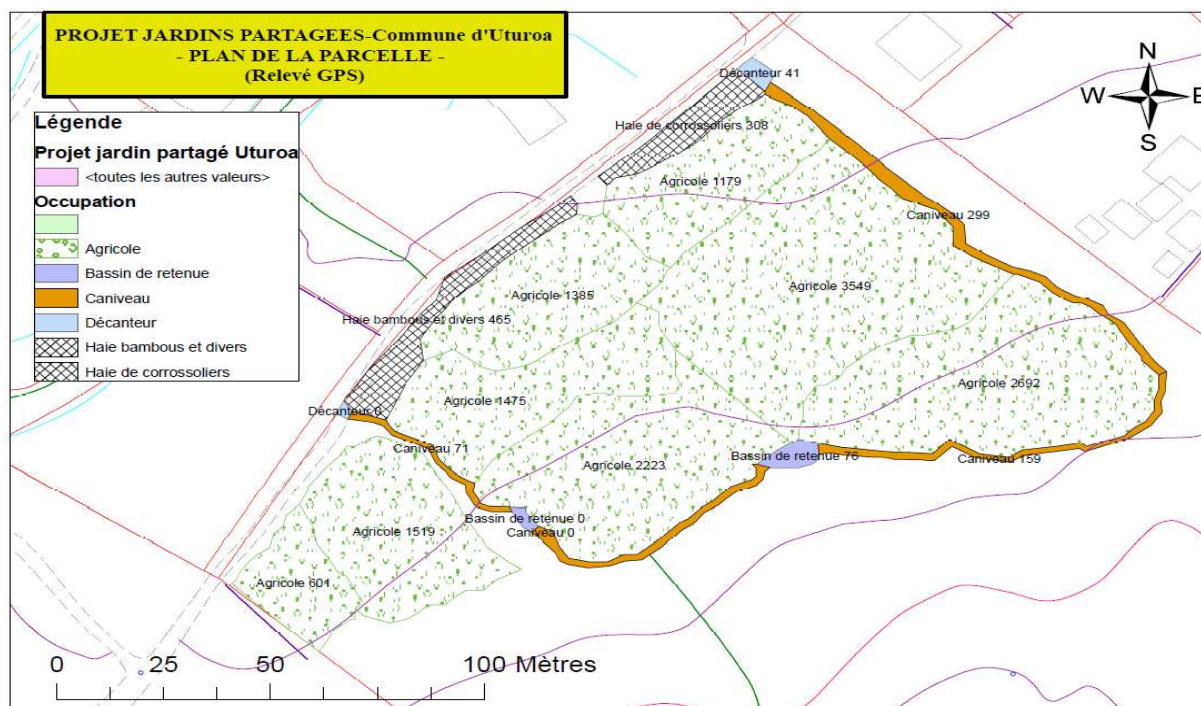
Les jardins partagés sont des lieux très divers où vivent les valeurs de solidarité, de créativité, de respect de l'environnement, et de reconnaissance de l'autre dans sa singularité et la richesse de sa différence. Ces jardins ont un esprit d'ouverture, ce sont des lieux d'expérimentation, d'innovation, et de convivialité.

En matière sociale, ces jardins deviennent des lieux de rencontres, d'élaboration des petites solidarités du quotidien. La démarche des jardins partagés est très proche dans les objectifs d'amélioration du cadre de vie des plus nécessiteux d'entre nous par le biais d'une insertion sociale au sein de la collectivité.

Individuels ou collectifs, familiaux ou communautaires, les jardins peuvent être partagés quand les habitants s'investissent dans la cogestion de ces espaces publics. Les jardins apportent à la sphère privée, des moyens concrets pour mieux résister à la malbouffe, répondre avec plus de qualité aux plaisirs de la diversité culinaire, à la capacité à transmettre à ses enfants des gestes et des pratiques liés à sa culture et permet l'expérimentation des techniques de réduction des déchets organiques.

La consommation de substances chimiques commercialisées auprès du grand public intervient de façon non négligeable dans la contamination de l'environnement, sans oublier les masses considérables d'engrais et de pesticides dispersés. De ce fait les conditions d'exploitation doivent mettre en avant la mise en place de dispositifs destinés à empêcher toute pollution d'origine terrigène et favoriser l'utilisation de technique d'arrosage ne nécessitant pas d'énergie fossile.

Projet de découpage parcelles :



	Surface	Cultures	Destination	Densité
Parcelle agricole 1	1176 m ²	Au choix	Agriculteur	
Parcelle agricole 2	1385 m ²	Au choix	Agriculteur	
Parcelle agricole 3	1475 m ²	Au choix	Agriculteur	
Parcelle agricole 4	3549 m ²	Au choix	Agriculteur	
Parcelle agricole 5	2692 m ²	Au choix	Agriculteur	
Parcelle agricole 6	2223 m ²	Au choix	Agriculteur	
Parcelle agricole 7	1519 m ²	Au choix	Agriculteur	
Parcelle agricole 8	601 m ²	Au choix	Pédagogique	
Parcelle technique	646 m ²	Bassin de décantation, de retenue et caniveau	Assainissement	

Les différentes actions prévues sont les suivantes :

Action 1 : Etude de mise en oeuvre (levé topographique, matérialisation des pistes d'accès).

Action 2 : identification d'agriculteurs volontaires pour cultiver les parcelles et des prestataires

Action 3 : création des pistes d'accès, travail du sol et apport de matière organique.

Action 4 : piquetage et réalisation de la clôture et des portails, délimitation des parcelles par la plantation de haie vive, des fossés en terre, bassins de retenue et bassins de décantation.

Action 5 : installation des cultures, adduction en eau, fare pote'e et fourniture de matériel pédagogique (support communication).

Action 6 : accompagnement des porteurs de projet.

Action 7 : divers et imprévus.

Résultat INTEGRE auquel contribue l'activité :

R14 – Valorisation de l'environnement

R15 – alternative économique durable développé par les populations locales

R16 – Population sensibilisée et impliquée

Enjeux :

- Développement d'un pôle d'activité terrestre en rapport à l'amélioration de l'hygiène de vie.
- Développement de filière agricole de petite taille permettant aux populations d'assurer des ressources propres et permettant une valorisation par la vente de produits locaux.
- Développement d'un axe pédagogique et d'éducation.
- Sensibilisation à l'environnement (culture bio).

Partenaires :

-SDR

- Associations des porteurs de projet

Le SDR, met à disposition ses connaissances techniques relatives à l'installation et l'exploitation des parcelles agricoles.

Les agriculteurs volontaires mettent en culture les parcelles agricoles et se chargent d'entretenir les parcelles, y compris d'empêcher les mauvaises herbes ou lianes de freiner le développement de leurs plantations.

Coût de l'activité et financements envisagés :

Coût total et détail de la base du calcul financier (en CFP)

	Action 1	Action 2	Action 3	Action 4	Action 5	Action 6	Action 7	Total
1.Personnel	0	200 000	0	0	1 000 000	138 000	0	1 338 000
2.Déplacement	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0	55 000
3.Equipement	0	0	0	0	5 900 000	500 000	0	6 400 000
4.Consommables	0	5 000	0	30 000	240 000		0	275 000
5.Sous-traitance et prestations externes	200 000	0	1 912 500	7 200 000	0	0	0	9 312 500
6.Autres coûts directs	0	0	0	1 000 000	0	0	1 839 500	2 839 500
Total	205 000	215 000	1 922 500	8 240 000	7 150 000	648 000	1 839 500	20 220 000

Détail de ce qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, ainsi que les co-financements éventuels.

INTEGRE (coûts en bleu dans le tableau) prendrait en charge :

-pour l'action 1 : la Sous-traitance et le prestations externes (études) soit 200 000 CFP.

-pour l'action 4 : Les autres coûts directs (douves) soit 1 000 000 CFP.

-pour l'action 5 : les consommables (graines) et l'équipement (fare pote'e) soit 6 140 000 CFP.

Soit un total de : 7 340 000 CFP.

La commune (coûts en vert dans le tableau) prendrait en charge le reste des coûts de l'activité : personnel, déplacement, équipements, consommables, sous-traitance et prestations externes et autres coûts directs, soit un total de 1 725 000 CFP.

Détail du budget par année

	2014	2015	2016	2017	Total
1.Personnel	200 000	1 000 000	138 000	0	1 338 000
2.Déplacement	15 000	30 000	10 000	0	55 000
3.Equipement	0	5 900 000	500 000	0	6 400 000
4.Consommables	5 000	270 000	0	0	275 000
5.Sous-traitance et prestations externes					9 312 500
	200 000	9 112 500	0	0	
6.Autres coûts directs					2 839 500
	0	1 000 000	1 839 500	0	
Total	420 000	17 312 500	2 349 500	0	20 220 000
INTEGRE	200 000	7 140 000	0	0	7 340 000
COMMUNE	220 000	10 172 500	2 487 500	0	12 880 000

Plan de financement :

INTEGRE : 36.3 %

COMMUNE : 63.7%

Planning : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)

	2014	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1
Action 1										
Action 2										
Action 3										
Action 4										
Action 5										
Action 6										
Action 7										

Acceptabilité et intégration locale : *Cette activité a-t-elle été présentée à la population locale et si oui comment a-t-elle été perçue ? Quels sont les éléments qui permettront une bonne appropriation locale de cette activité par la population locale/les usagers/ les services concernés ?*

Cette activité permettrait de répondre à la demande de la population d'agriculteurs de la commune de UTUROA, en effet celle-ci occupe actuellement des terrains domaniaux situés dans la commune de TAPUTAPUATEA et plus précisément FAAROA, situé à 15 km du centre ville.

Les conséquences journalières de ces déplacements génèrent une production de gaz carbonique lié à la consommation d'énergies fossiles, non négligeable à long terme.

Par ailleurs, il est également nécessaire d'offrir à la génération à venir une activité pédagogique éco-citoyenne par la création de classes vertes.

Une bonne accessibilité des parcelles, voir une intégration dans un circuit touristique permettrait par ailleurs de familiariser les populations locales, scolaire et agricoles ou non, aux systèmes de culture traditionnelles et ancestrales, et d'en faire une partie intégrante du paysage local.

Bénéfices attendus pour les populations : *Quels sont les bénéfices attendus ? au profit de quelles populations ?*

Les bénéfices attendus sont :

- au profit de la population agricole :
 - une disponibilité de systèmes de production maîtrisés, permettant de répondre à des contraintes spécifiques liées à la protection de l'environnement
 - développement de la filière agricole par la création d'emplois.
 - la diversification des systèmes de production et des revenus.
 - des bénéfices environnementaux : limitation de l'érosion, de la pollution d'origine terrigène et utilisation de techniques traditionnelles.
- au profit des populations locales :
 - diversification du paysage agricole.
 - amélioration de la qualité nutritionnelle par la consommation de produits sains.
 - accompagnement de la politique d'amélioration de la santé (manger/bouger).
- au profit de la commune :
 - valorisation de la filière de traitement des déchets verts par compostage
 - favoriser le développement économique en répondant à la demande des consommateurs (marché communal, cantines, écoles, commerces, particuliers, touristes...)
 - Amélioration du cadre de vie et du secteur économique primaire

Pérennité (si applicable) : *Comment l'activité sera-t-elle pérennisée ou quelles suites seront données à cette activité ?*

Le développement économique durable devra se traduire par l'accompagnement, la structuration et la responsabilisation des porteurs de projets, notamment en favorisant l'intégration des producteurs dans les différents circuits de vente de leurs produits à l'échelle de la commune, de l'île et de l'archipel.

Pour mémoire, rappel des critères sur lesquels cette activité sera évaluée :

1. Participer aux objectifs et à l'atteinte de résultats d'INTEGRE ;
2. Répondre aux enjeux identifiés pour le site pilote ;
3. Présenter une forte acceptabilité locale / être intégrée dans le contexte culturel
4. Etre au bénéfice des populations locales
5. Etre durable dans son utilisation de l'environnement
6. Présenter un potentiel de pérennisation
7. Présenter un bon rapport coût / efficacité
8. Avoir un caractère intersectoriel – NB : Clause particulière : une activité privée ne pourra être appuyée par le projet que si elle remplit TOUTES les autres conditions, et l'appui ne pourra pas être constitué d'une subvention directe
9. Etre répliquable, démonstratif et/ou Innovant
10. Etre co-financée (des financements indépendants d'INTEGRE sont prévus)

